

fort bien de prévenir les feux de forêts; ce serait encore mieux d'arrêter la consommation des économies populaires.

Je voudrais que, à l'instar de ce qui est pratiqué, je crois, dans les vieux pays, nul individu ou syndicat, ne fût autorisé à solliciter une mise de fonds sans être muni au préalable d'un certificat officiel attestant l'utilité publique de l'entreprise qu'il s'agit de promouvoir. Un tel décret démolirait bien des pièges.

Je résume ces notes en priant la Commission de s'intéresser à la grande classe des producteurs canadiens; de chercher les moyens d'accroître le rôle et l'influence des agriculteurs par l'enseignement, par la considération et les honneurs, et surtout je demande de les protéger contre les pirates financiers qui s'enrichissent de leurs dépouilles et les dégoûtent de leur vocation.

Je l'invite donc à conserver ce qui est le plus cher au cœur d'un peuple, ses traditions.

---

LE PRÉSIDENT (Sénateur Edwards): Je sais que vous avez tous écouté avec intérêt et plaisir l'article qui vient d'être lu. Si la Commission peut faire quelque chose pour protéger les particuliers contre ces animaux rapaces qui s'en vont dévorant, je suis persuadé qu'elle le fera. Les lois du pays peuvent faire quelque chose en ce qui regarde les corporations, et je ne doute nullement que sous ce rapport la protection peut et devrait être étendue au delà de ce que peuvent atteindre aujourd'hui les lois ordinaires concernant les compagnies à mises de fonds.

MGR. CHOQUETTE: Il serait facile au gouvernement fédéral ou provincial de mettre de plus grandes restrictions sur la concession des chartes. Elles ne devraient être conférées qu'à des corporations qui sont d'utilité publique.

LE PRÉSIDENT: Vous n'aimeriez pas que l'on placât environ en demi-million de dollars sur vingt et un renards.

LE DR. J. W. ROBERTSON: Je tiens à dire que j'apprécie les idées exprimées dans l'excellent article de Mgr. Choquette. La conservation des bonnes habitudes, du droit de vivre parmi les habitants du pays, est la plus importante conservation que nous ayons à étudier. Il est difficile de l'accomplir, mais on devrait au moins en faire l'expérience. J'appuierais cordialement toute législation qui munirait d'un permis tout homme prêt à solliciter des mises de fonds de la population des campagnes. Ce serait un bon pas dans la bonne direction. Quelques états ont agi ainsi avec grands succès.